



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203 (Élus) et par vidéoconférence (Invités), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 24 mai 2022 de 14 h 04 à 14 h 08.

SONT PRÉSENTS : M. Jonathan Germain, vice-chef  
M<sup>me</sup> Sylvie Langevin, vice-chef  
M<sup>me</sup> Carina Dominique, conseiller  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Jonathan Gill-Verreault, conseiller  
M<sup>me</sup> Guylaine Simard, conseillère  
M<sup>me</sup> Cathy Launière, greffière par intérim

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef (REPRÉSENTATION)  
M<sup>me</sup> Guylaine Gill, directrice générale

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Direction générale
  - 3.1 Société de développement économique ilnu (SDEI) | Entente de financement 2022-2023
4. Santé et mieux-être collectif
  - 4.1 Autorisation visant à vendre et consommer de l'alcool | Gala de lutte sur le stationnement du centre Amishkuisht
5. Levée de la réunion

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La vice-chef Sylvie Langevin assume la présidence en l'absence du chef Gilbert Dominique. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La vice-chef Sylvie Langevin procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Jonathan Gill-Verreault  
Appuyé de M. Patrick Courtois  
Adopté à l'unanimité

## 3. DIRECTION GÉNÉRALE

### 3.1 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ILNU (SDEI) | ENTENTE DE FINANCEMENT 2022-2023

#### RÉSOLUTION N° 8263

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que sur le plan économique, Katakuhimatsheta entend favoriser un développement durable, dynamique et créateur d'emplois pour les Pekuakamiulnuatsh et veiller à la complémentarité des divers acteurs impliqués dans le développement économique;

CONSIDÉRANT que la Société de développement économique ilnu (SDEI) a pour mission de contribuer à l'essor de la communauté de Mashteuiatsh en offrant des services de support à l'implantation et la croissance d'un réseau d'entreprises performantes et compétitives;

CONSIDÉRANT qu'un travail de réflexion se poursuit afin de maximiser les retombées économiques et sociales, et ce, afin d'optimiser les ressources matérielles, humaines et financières, impliquant l'ensemble des acteurs économiques;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que la présente entente est échue depuis le 31 mars 2022 et qu'il est proposé de procéder à court terme au renouvellement de l'entente de financement de la SDEI pour 2022-2023 et en parallèle, de poursuivre l'analyse des besoins financiers présentés par la SDEI en tenant compte également de l'avancement des travaux sur la gouvernance économique à Mashteuiatsh.

IL EST RÉSOLU de verser à la Société de développement économique ilnu, pour l'année 2022-2023 la même contribution financière que la dernière année en provenance du ministère des Services aux Autochtones Canada pour le développement économique des collectivités, soit 427 500 \$ plus l'indexation prévue et 327 774 \$ puisée à même les Fonds autonomes, volet Développement économique, dont le solde en date du 1er avril 2022 est de 2 531 226 \$;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de procéder à la signature de la nouvelle entente de financement entre la Société de développement économique ilnu et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan afin de convenir des obligations et d'autoriser la Direction générale à signer tout document relatif à ladite entente.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M<sup>me</sup> Guylaine Simard  
Adoptée à l'unanimité

## 4. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

### 4.1 AUTORISATION VISANT À VENDRE ET CONSOMMER DE L'ALCOOL | GALA DE LUTTE SUR LE STATIONNEMENT DU CENTRE AMISHKUISHT

Note : M. Jonathan Germain participera pas aux discussions ni à la décision pour le prochain point, car il se considère en conflit d'intérêt. Le quorum est toujours atteint.

#### RÉSOLUTION N° 8264

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de vendre et consommer de l'alcool pour la tenue d'un Gala de lutte le 11 juin prochain sous un chapiteau qui sera installé sur le stationnement du centre Amishkuisht;

CONSIDÉRANT que la vente d'alcool peut être une source de revenu intéressante pour l'organisateur de l'événement, qui versera tous les profits à la Coopérative de solidarité Nimilupan Nitshinatsh;

CONSIDÉRANT l'impact et les risques associés à la consommation d'alcool sur la santé de la population;

CONSIDÉRANT le règlement administratif no 42 modifié par le règlement 2017-05 qui interdit la consommation d'alcool dans tous les endroits publics, mais permet sa consommation dans la salle communautaire, la salle Ushkui, et le pavillon des arts du site Uashassihstsh ou sur autorisation spéciale du Conseil lors de la tenue d'un évènement ou d'une activité communautaire.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la vente et la consommation d'alcool pour la tenue d'un Gala de lutte le 11 juin 2022 sous un chapiteau qui sera installé sur le stationnement du centre Amishkuisht, en fonction du tarif événement;

IL EST AUSSI RÉSOLU que des mesures visant la modération et réduction des impacts découlant de la consommation d'alcool soient aussi mises en place par le promoteur.

Proposée par M<sup>me</sup> Carina Dominique  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

Note : M. Jonathan Germain revient à la réunion.

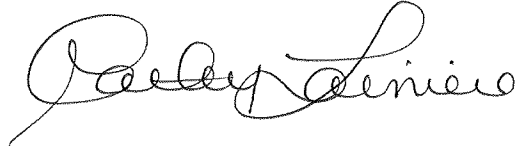
# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 14 h 08, proposée par M<sup>me</sup> Carina Dominique, appuyée de M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

La greffière par intérim,



Cathy Launière